



## 35. LES PRINCIPAUX ACTEURS RÉGIONAUX BRUXELLOIS EN MATIÈRE DE BRUIT

Le bruit est une problématique complexe qui associe des aspects techniques et scientifiques spécifiques et précis. Il existe une diversité d'approches aussi bien objectives que subjectives et une grande variabilité dans les perceptions individuelles. A cette complexité s'ajoute l'aspect transversal de la multiplicité et la diversité des acteurs concernés.

Outre les ministres compétents (environnement, mobilité, aménagement du territoire, ...), les acteurs régionaux les plus directement concernés sont :

### 1. Bruxelles Environnement (IBGE)

Bruxelles Environnement (IBGE) est l'administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale (organisme d'intérêt public). Conçu à la fois comme un organisme de recherche, de planification, d'avis et d'information, il est aussi un organisme d'autorisation, de surveillance et de contrôle. L'Institut a des compétences dans les domaines des déchets, de la qualité de l'air, du bruit, des espaces verts, de l'eau, du sol et de l'énergie. Les compétences de Bruxelles Environnement en matière de bruit concernent la planification, le constat et la recherche des infractions, la surveillance du bruit ambiant, l'élaboration de recommandations en matière de bonnes pratiques, la sensibilisation, l'élaboration de réglementations, la gestion du bruit dans les espaces verts ou encore la délivrance des permis d'environnement.

Au sein de Bruxelles Environnement, les divisions et directions concernées par la problématique « bruit » sont (sur base de l'organigramme 2016) :

- Division Autorisations et partenariats (laboratoire bruit, données, scénarii et cartographie, études d'incidences, autorisations, meilleures technologies disponibles, gestion des points noirs bruit,...)
- Division Inspectorat et sols pollués (plaintes)
- Division Espaces verts (gestion du bruit dans les espaces verts)
- Division Information, Coordination générale, Economie circulaire et Ville durable (sensibilisation)
- Division Energie, air, climat et bâtiments durables (bruit/santé et habitat)

Coordonnées :

Site de Tour et Taxis  
Avenue du Port, 86C/3000  
B-1000 Bruxelles  
Téléphone : 02.775.75.75  
E-mail : [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels)  
Site Internet : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

### 2. Bruxelles Mobilité

Au sein du Service public régional bruxellois (SPRB), Bruxelles Mobilité (ex AED - Administration de l'Équipement et des Déplacements) a notamment pour tâche de mettre en œuvre la politique régionale relative à la mobilité, aux projets d'aménagement, de renouvellement et d'entretien des espaces publics et des voiries régionales ainsi que les infrastructures de transport en commun, les taxis et les propriétés régionales. Bruxelles Mobilité est également co-auteur avec Bruxelles Environnement du Plan de prévention et de lutte contre le bruit urbain en Région de Bruxelles-Capitale et fournit les données nécessaires à la réalisation de la cartographie stratégique du bruit du trafic routier en Région bruxelloise.

Au sein de Bruxelles Mobilité, les principales directions générales concernées par la problématique « bruit » sont :

- Direction générale
- Direction Stratégie
- Direction de l'Infrastructure des Transports publics



- Direction Gestion et Entretien des voiries
- Direction Projets et Travaux d'aménagement des voiries

Coordonnées :

Centre des Communications du Nord (CCN) – étage 1,5  
Rue du Progrès, 80 - bte 1  
B-1030 Bruxelles  
Téléphone : 0800 94 001  
E-mail : [mobilite@brussels.be](mailto:mobilite@brussels.be)  
Site Internet : <https://mobilite-mobiliteit.brussels>

### 3. Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP)

Au sein du Service public régional bruxellois (SPRB), Bruxelles Urbanisme et Patrimoine est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme, de patrimoine et de rénovation urbaine.

Les directions de l'administration concernées par la problématique « bruit » sont :

- Direction générale
- Direction de l'Urbanisme
- Direction de la Rénovation urbaine
- ainsi que la cellule be.exemplary.

Coordonnées :

Centre des Communications du Nord (CCN)  
Rue du Progrès, 80 bte 1  
B-1030 Bruxelles  
Téléphone : 02 204 17 68(/69)  
E-mail : [developpement-urbain@sprb.brussels](mailto:developpement-urbain@sprb.brussels)  
Site Internet : <http://developpement-urbain.irisnet.be/>

### 4. Perspective.brussels (Bureau Bruxellois de la Planification)

Le Bureau Bruxellois de la Planification est chargé de la statistique, de la connaissance socio-économique et de la planification stratégique et réglementaire du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. En plus de ces missions, il regroupe également des « services » stratégiques pour assurer le développement régional : l'équipe du Bouwmeester Maître architecte (BMA), le Facilitateur École et son équipe et le Référent logement.

Les services de l'administration concernés par la problématique « bruit » sont :

- Service Stratégie territoriale
- Service Ecoles.

Coordonnées :

Rue de Namur, 59  
B-1000 Bruxelles  
E-mail : [info@perspective.brussels](mailto:info@perspective.brussels)  
Site Internet : <http://perspective.brussels>

### 5. STIB - Société des Transports intercommunaux de Bruxelles

La STIB, organisme para-régional, est chargée d'exploiter le service public de transport en commun au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Une convention environnementale fixant des valeurs limites en termes de bruit et vibrations pour le bruit du tram et du métro aérien pour toute nouvelle infrastructure, a été établie entre la STIB et la Région de Bruxelles-Capitale en 2004 (voir fiche n°37). Un avenant à cette convention a été signé en 2008 pour le bruit et les vibrations générés par l'exploitation des bus. De plus, la STIB a fourni les données nécessaires à la réalisation de la cartographie stratégique du bruit du trafic des trams et métros en Région bruxelloise (2006).



Coordonnées :

Rue Royale 76  
B-1000 Bruxelles  
Téléphone : 070 23 20 00  
Site Internet : <http://www.stib-mivb.be/>

## 6. hub.brussels

hub.brussels est l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise. Elle est issue de la fusion entre Atrium.brussels, Bruxelles Invest & Export et Impulse.brussels. hub.brussels mène des actions de sensibilisation, d'information collective ou individuelle et, dans certains cas, propose un accompagnement aux entrepreneurs dans différents domaines dont, notamment, les réglementations urbanistiques et environnementales de la Région bruxelloise.

Coordonnées :

Chaussée de Charleroi 110-112  
B-1060 Bruxelles  
E-mail : [info@hub.brussels](mailto:info@hub.brussels)  
Site Internet : <http://hub.brussels/>

## 7. Homegrade - Point Info relatif à l'acoustique

L'asbl Homegrade comporte notamment un service « Info Acoustique », selon les modalités du contrat de gestion conclu entre l'asbl et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et financé par Bruxelles Environnement. Ce service dispense une information, fournie par des spécialistes, concernant l'acoustique des logements tant pour le grand public que pour les secteurs professionnels, afin qu'ils puissent disposer d'une information pertinente permettant d'identifier les bons réflexes et les gestes pratiques qui réduisent la propagation du bruit dans la construction.

Coordonnées :

Place Quetelet 7  
B-1210 Bruxelles  
Téléphone : 1810  
E-mail : [info@homegrade.brussels](mailto:info@homegrade.brussels)  
Site Internet : <http://www.homegrade.brussels/>

## 8. Autres partenaires

De nombreux autres acteurs interviennent également, dans une plus ou moins large mesure, dans la gestion du bruit. On peut entre autres citer, à titre d'exemple :

- Au niveau national : la SNCB (Société nationale des chemins de fer) et Infrabel (gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge). Une convention environnementale fixant des valeurs seuils et des valeurs guides en termes de bruit et vibrations pour le bruit du trafic ferroviaire a été établie entre les Chemins de fer belges et la Région de Bruxelles-Capitale en 2001 (voir fiche n°37). De plus, la SNCB et Infrabel fournissent les données nécessaires à la réalisation de la cartographie stratégique du bruit du trafic ferroviaire en Région bruxelloise.
- Au niveau fédéral : les Services publics fédéraux (SPF) « Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement » (environnement, bien-être au travail), « Mobilité et Transport » (transport ferroviaire, transport aérien, circulation routière, etc.) ;
- Au niveau communautaire : compétences en matière de recherche et santé (entre autres : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, service à gestion séparée de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale qui a pour missions de collecter, traiter et diffuser les informations nécessaires à l'élaboration d'une politique coordonnée de la santé sur le territoire de la Région Bruxelles Capitale) ;
- Au niveau communal : Services « Environnement » (permis d'environnement, information, sensibilisation...), « Urbanisme » (permis d'urbanisme), médiateurs sociaux (règlement des conflits de voisinage), police communale (respect de la législation environnementale) ;
- Au niveau suprarégional : CCPIE Bruit (Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement) constitué des 3 Régions du pays et du SPF « Santé publique, Sécurité de la



Chaîne alimentaire et Environnement ». Les politiques européennes en matière de bruit y sont discutées, principalement la Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

- En lien spécifiquement avec le bruit généré par le trafic aérien :
  - Brussels Airport Company (BAC) et Belgocontrol, fournisseurs d'informations et données sur le trafic aérien auprès de Bruxelles Environnement, notamment pour la cartographie stratégique du bruit du trafic aérien en Région bruxelloise,
  - le Service de Médiation pour l'aéroport de Bruxelles-National, organisme public indépendant chargé notamment de la médiation entre toutes les parties concernées par les activités de l'aéroport et du recueil et traitement de plaintes liées au trafic aérien.

## Autres fiches à consulter

Thématique « Bruit »

- 12. Effet acoustique du réaménagement des points noirs
- 23. Cadastre et caractéristiques des revêtements routiers
- 26. Parc des véhicules privés et bruit
- 27. Parc des bus publics et bruit
- 28. Bruit du métro et du tram
- 29. Bruit et vibrations dus au trafic ferroviaire
- 36. Gestion des plaintes relatives au bruit
- 41. Cadre légal bruxellois en matière de bruit
- 42. Traitement et analyse du bruit de voisinage et du bruit des installations classées

## Auteur(s) de la fiche

BOULAND Catherine, DELLISSE Georges, DE VILLERS Juliette

Mise à jour : POUPE Marie

Date de mise à jour : Avril 2018